

Montréal, le 25 mars 2009

Présentation à la Commission de la sécurité publique

Par le conseiller Marvin Rotrand

Chers collègues,

J'aimerais d'abord vous souhaiter la bienvenue dans l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce pour la tenue de la rencontre publique conjointe de la Commission de la sécurité publique et du Conseil jeunesse de Montréal sur la question du sentiment de sécurité chez les jeunes dans notre quartier. Je crois qu'il s'agit d'une initiative fort louable pour les deux raisons suivantes :

Premièrement, le thème lui-même est important pour les jeunes et si la réponse à la question est négative, ça en dit long sur notre société. Mais plus important, et j'y reviendrai plus tard, est qu'il est essentiel que les instances civiles mandatées pour superviser le travail de la police soient vues en public et vues alors qu'elles remplissent ce mandat.

L'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce a une population de près de 170 000 personnes. Notre population, particulièrement dans le secteur de Côte-des-Neiges, est originaire de partout dans le monde.

Nous sommes l'un des quartiers les plus diversifiés au niveau ethnique au Canada. Plusieurs langues, fois et religions coexistent pacifiquement dans notre arrondissement. Rarement recevons-nous une plainte pour xénophobie ou discrimination basée sur la race, l'ethnie ou la foi. De plus, on dit souvent que notre quartier est un exemple de ce qu'il y a de mieux dans le multiculturalisme montréalais alors que notre population partage ce mélange unique de cultures. .

Un des premiers gestes du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce après la création de la nouvelle ville a été la mise en place d'une commission interculturelle en 2002. Cette commission d'abord présidée par mon collègue Marcel Tremblay et que je préside actuellement a reçu le mandat de faire la promotion de la tolérance et du dialogue. Il est

important de souligner qu'au cours des 7 années de son existence, la commission interculturelle n'a jamais eu à intervenir sur un problème sérieux de discordance ethnique ou sur une allégation de discrimination envers un groupe ethnique en particulier.

En fait, la plus grande partie du travail de la commission a été de donner de l'information à des organisations dont plusieurs représentent les nouveaux arrivants dans notre secteur, sur les services disponibles dans l'arrondissement, les installations de la Ville, leur disponibilité, les aider à diffuser de l'information au sujet de festivals et événements qui peuvent intéresser toute la population, mais qui sont connus seulement par les membres du groupe ethnique organisant ou faisant la promotion de l'événement. La commission assiste également les organisations dans leurs différentes demandes à l'arrondissement.

L'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce est un environnement très sécuritaire. Le taux de criminalité y est très bas et nous recevons très peu de plaintes du public disant que des personnes éprouvent un sentiment d'insécurité. La majorité des plaintes adressées au Service de police, qu'elles viennent des élus municipaux ou de la population, sont des plaintes au sujet de la circulation.

Je siège comme conseiller municipal depuis près de 27 ans et j'ai établi un lien de confiance non seulement avec les résidents, mais aussi avec les organisations du quartier.

Ce que j'entends d'eux, c'est que dans l'ensemble, les relations entre la police et les citoyens sont bonnes, que les efforts faits par le Service de police pour se convertir à la police communautaire ont été appréciés et que règle générale, les relations entre les policiers de la police de quartier et les citoyens sont routinières et normales. Toutefois, ce constat ne signifie pas que parmi notre population multiethnique, la relation entre les policiers et la communauté est perçue comme étant bonne.

Au cours de l'été 2007, j'ai reçu une impressionnante quantité d'appels de parents et d'organisations se plaignant que les forces policières pratiquaient le profilage racial et arrêtaient systématiquement les jeunes des minorités visibles à tous les événements. J'ai rapporté ces plaintes à monsieur Claude Dauphin, président de la Commission de la sécurité publique. J'ai noté dans le travail des policiers au cours de 2008 et dans ses opérations ciblées vers les gangs de rue, une approche différente. Les interventions ne se limitaient pas à arrêter tout jeune venant d'une minorité visible.

Les groupes qui sont les plus inquiets par rapport aux interventions policières sont paradoxalement ceux qui sont perçus comme ayant les bases institutionnelles les plus solides et qui sont des partenaires importants de l'arrondissement et des polices de quartier. Je veux soumettre à la réflexion le

fait que les événements survenus au cours de l'été 2007 ont mené à une érosion de la confiance des groupes les plus crédibles et qui sont partenaires des forces policières et de l'arrondissement depuis longtemps.

Cette érosion de la confiance s'est répandue dans un secteur significatif du public, incluant des jeunes et a été exacerbée par le débat sur les accommodements raisonnables et la venue de la commission Taylor-Bouchard dans notre arrondissement.

Même s'il ne s'agit pas à proprement parler d'une question de problèmes avec les services policiers, elle parle néanmoins du sentiment d'aliénation ressenti par les minorités culturelles, en particulier les minorités visibles qui ne parlent pas français, par rapport à leur situation au Québec. La situation a été aggravée par la mort de Quilem Registre à la suite de l'utilisation du pistolet Taser, du décès de Fredy Villanueva et d'autres incidents qui ont contribué à monter la population contre les forces policières. Ce n'est pas une situation que nous voulons perpétuer.

Nous sommes censés nous être dotés d'un modèle de police communautaire, basée sur le dialogue. Clairement, en dépit du fait que selon moi le service de police a fait d'immenses efforts en termes de professionnalisme, qu'il s'est assuré que des membres des groupes minoritaires sont embauchés dans les forces de l'ordre, qu'une meilleure formation soit dispensée et qu'au niveau théorique à tout le moins, l'approche des forces policières soit maintenant basée sur la prévention plutôt que la répression, le public n'est toujours pas familier avec la police communautaire.

Les gens sensibles à l'approche de la police communautaire ont de plus en plus l'impression que le plein potentiel de ce modèle n'a pas été atteint. On note également parmi la population le sentiment croissant voulant que les policiers soient au-dessus des lois et qu'en dépit de l'existence du commissaire à la déontologie policière du Québec, les policiers ne soient pas imputables.

Une partie du problème semble être le profil bas choisi par la Commission de la sécurité publique. Celle-ci est peu connue du public sauf auprès des groupes qui militent en faveur des droits de la personne qui la perçoivent comme étant inefficace. Des changements sont nécessaires et je propose les suivants :

1. La Commission de la sécurité publique doit se repositionner. Au cours des années passées, la commission a souvent opté pour faire uniquement le minimum prescrit par la loi, soit deux réunions publiques annuellement. Les policiers devraient toujours y être présents et les réunions devraient être mieux publicisées afin d'avoir un impact plus important auprès de la population. Celle-ci doit savoir qu'il existe une instance chargée de surveiller et de gérer les relations parfois problématiques entre les citoyens et les forces policières.

2. Le potentiel de la police communautaire doit être restauré. Le modèle initialement adopté prévoyait la création d'un forum des partenaires. En effet, le modèle adopté par le conseil de la Communauté urbaine de Montréal incluait un comité consultatif connu sous le nom de Forum des partenaires. Ce forum semble exister dans quelques postes de quartier seulement. Il est généralement mis en place de façon ad hoc, le processus de nominations se résume à une invitation à dialoguer lancée à quelques leaders par la police de quartier. Ce dialogue, certainement utile, n'a jamais de suite.

Ce dont nous avons besoin est une structure plus formelle qui permettrait la consultation avec différents partenaires et qui assurerait un suivi des points discutés.

Je propose que la Commission de la sécurité publique mette en place dans chaque police de quartier un comité consultatif qui relève du conseil d'arrondissement ou du conseil municipal dans le cas des villes liées.

Ce comité consultatif inclurait les membres du conseil d'arrondissement ou du conseil municipal, les commissaires scolaires des commissions scolaires anglophone et francophone du territoire et des leaders communautaires dont la nomination serait approuvée par le conseil d'arrondissement ou le conseil municipal, et les policiers.

Ce comité se rencontrerait plusieurs fois pour des réunions de travail statutaires et présenterait un plan d'action annuel. Ce pourrait être un excellent forum pour permettre de diminuer la tension dans chaque quartier.

3. Des structures indépendantes des services policiers sont nécessaires au Québec pour restaurer la confiance de la population lorsqu'il y a enquête à la suite du décès d'un citoyen ou de blessures graves au cours d'une intervention policière. Une seule mort suspecte peut suffire à détruire des liens qui avaient été établis pendant des années entre les services policiers et la communauté. Il est inadmissible que le Québec ait refusé de se doter d'un système semblable à celui mis en place en Ontario et en Alberta et actuellement à l'étude au Manitoba, où un tribunal administratif indépendant et non un autre corps policier fait enquête lorsqu'un citoyen est tué ou blessé à la suite d'une intervention policière.